



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI, LE 7 MARS 2024 À 8H30
AU 300, RUE PARENT**

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier
Jean Junior Désormeaux, conseiller
Marc-Antoine Lachance, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

André Pratte, directeur général adjoint ainsi que Marie-Josée Larocque, greffière

CE - 14091/24-03-07
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Marc Bourcier, maire, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14092/24-03-07
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14093/24-03-07
POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ
EXÉCUTIF TENUE LE 29 FÉVRIER 2024**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 février 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 1 mars 2024;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 février 2024 soit approuvé.

CE - 14094/24-03-07

POINT 5.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES - SPORTS DE GLACE

ATTENDU QU'il y a lieu de remercier les bénévoles qui ont œuvré au sein de la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme et du Club de patinage de vitesse Mirabel-Saint-Jérôme et dont les listes de bénévoles ont été déposées auprès du coordonnateur aux sports;

ATTENDU QUE par la résolution CE-7393/12-05-22, la Ville a établi le montant de la reconnaissance à verser aux organismes à un maximum de 45 \$ par bénévole;

ATTENDU QUE les fonds pour autoriser de telles demandes financières sont prévus au budget 2024;

ATTENDU QUE dans un souci de saine gestion des fonds publics, les organismes ont fourni au coordonnateur aux sports, toutes les pièces justificatives démontrant que l'aide financière accordée a servi à une activité de reconnaissance aux bénévoles;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 25 janvier 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière relativement à la reconnaissance aux bénévoles aux organismes suivants et selon les pièces justificatives déposées auprès du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social :

- **Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme pour un montant de 3 345 \$;**
- **Club de patinage de vitesse Mirabel-Saint-Jérôme pour un montant de 799,29 \$.**

CE - 14095/24-03-07

POINT 5.2

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FÉDÉRATION DES CLUBS DE HOCKEY MINEUR DE SAINT-JÉRÔME - MISSION D'EXAMEN

ATTENDU QUE selon le Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires, la Fédération des Clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme est reconnue à titre de partenaire municipal;

ATTENDU QUE comme partenaire municipal, la Fédération des Clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme doit remettre annuellement une copie de sa mission d'examen des états financiers produite par un comptable agréé;

ATTENDU les engagements de la Fédération des Clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme à satisfaire aux critères de reconnaissance;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée à la Ville de Saint-Jérôme par l'organisme jointe à la présente;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement la Fédération des Clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme à acquitter les coûts de la mission d'examen de ses états financiers pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la Ville souhaite déboursier la totalité de la facture incluant la portion des taxes à la consommation que l'organisme peut récupérer en totalité ou en partie. La différence servira à couvrir une partie des frais d'administration servant à gérer le dossier;

ATTENDU QUE les fonds pour une telle demande financière sont prévus au budget 2024;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 25 janvier 2024;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière au montant de 6 386,86 \$ à la Fédération des Clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme afin de supporter les frais relatifs aux services comptables entourant la mission d'examen.

CE - 14096/24-03-07 POINT 5.3

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE SOCCER LES AMBASSADEURS DE SAINT-JÉRÔME – SOUTIEN TECHNIQUE AUX ENTRAÎNEURS

ATTENDU QUE selon le Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires, le Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme est reconnu à titre de partenaire municipal;

ATTENDU les engagements du Club à satisfaire aux critères de reconnaissance;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée à la Ville de Saint-Jérôme par le Club et jointe à la présente;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement le Club pour l'année 2023 afin que celui-ci offre un meilleur soutien technique aux entraîneurs bénévoles et ainsi en faire bénéficier les joueurs;

ATTENDU QUE les fonds pour une telle demande financière sont prévus au budget 2024;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 25 janvier 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie une aide financière de 4 445 \$ au Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme pour le soutien technique aux entraîneurs pour l'année 2023, conditionnellement à la remise des pièces justificatives demandées par le Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14097/24-03-07

POINT 5.4

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE SOCCER LES AMBASSADEURS DE SAINT-JÉRÔME - MISSION D'EXAMEN

ATTENDU QUE selon le Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires, le Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme est reconnu à titre de partenaire municipal;

ATTENDU QUE comme partenaire municipal, le Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme doit remettre annuellement une copie de sa mission d'examen des états financiers produite par un comptable agréé;

ATTENDU les engagements du Club à satisfaire aux critères de reconnaissance;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée à la Ville de Saint-Jérôme par le Club et jointe à la présente;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement le Club pour l'année 2023 à acquitter les coûts de sa mission d'examen des états financiers pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la Ville souhaite déboursier la totalité de la facture incluant la portion des taxes à la consommation que l'organisme peut récupérer en totalité ou en partie. La différence servira à couvrir une partie des frais d'administration servant à gérer le dossier;

ATTENDU QUE les fonds pour une telle demande financière sont prévus au budget 2024;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 25 janvier 2024;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière au montant de 5 691,26 \$ au Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme pour la production de la mission d'examen de ses états financiers, conditionnellement à la remise des pièces justificatives au Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social.

CE - 14098/24-03-07

POINT 7.1

PROTOCOLE D'ENTENTE – MARATHON DU P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU QUE Saint-Jérôme souhaite être reconnue pour son milieu de vie propice à l'épanouissement social, sportif, physique et culturel;

ATTENDU QUE le « Marathon Le P'tit Train du Nord », offre un parcours unique alliant la forêt laurentienne à la performance et offre un rayonnement important à Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE le point de départ du parcours est la municipalité de Val-David, et que le point d'arrivée est la Place des Festivités de la Ville, via le Parc linéaire du P'tit train du Nord;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le protocole à intervenir avec le Marathon du P'tit Train du Nord.

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec le Marathon du P'tit Train du Nord pour leur événement du 4 au 6 octobre 2024.

CE - 14099/24-03-07

POINT 9.1.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

La greffière,

Marc Bourcier

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire